

Adopter une attitude responsable

Prénom :

2.1 Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d’usage Internet de mon école

	Oui	Non
L'accès Internet peut m'être retiré si je ne respecte pas les conditions précisées dans la charte	<input checked="" type="checkbox"/>	
J'ai le droit d'aller sur Internet même si aucun responsable n'est présent		<input checked="" type="checkbox"/>
Je peux utiliser mon adresse mail de l'école pour m'inscrire à des concours		<input checked="" type="checkbox"/>

2.2 Je respecte les autres et je me protège moi-même dans le cadre de la communication et de la publication électroniques

Coche les choses que tu oses faire :

- Injurier en retour si quelqu'un t'injurie par mail
- Révéler des informations bancaires ou des codes d'accès à un compte en banque, même si c'est celui de papie et mamie. *(Sinon ils ne pourront plus te donner ton argent de poche!)*
- Envoyer des photos de toi avec toute ta famille, y compris le chien, le chat, etc. *(Cela pourrait effrayer la personne qui la reçoit!)*
- Envoyer des invitations à une boum que tu organises chez toi, quand tes parents ne sont pas à la maison. *(Mais qui alors va payer les gourmandises et les boissons, si tes parents ne sont pas là?)*
- Révéler le numéro de ton Natel. *(Qui veut bien sans cesse recevoir des SMS, dont les réponses vont lui coûter 5 francs le message?)*
- Révéler ton adresse. *(Ou veux-tu vraiment qu'il y ait sans cesse des inconnus devant chez toi ?)*
- Rencontrer seul(e) une personne que tu as connue sur le tchat. *(Mieux vaut encore demander à tes parents si tu peux faire du saut à l'élastique !)*

Adopter une attitude responsable

<http://perso.orange.fr/ecolebeaurecueil/classe.htm#B2i>

Exercice 2.3.1. Les logiciels, la musique, les textes ont un propriétaire.

1. Pierre a un nouveau jeu sur cédérom, mais toi, tu ne peux pas te l'acheter. Un ami te propose de le graver pour toi.

Oui, c'est autorisé

Non, ce n'est pas autorisé

2. Pierre fait une photocopie de la page 33 de son livre d'histoire. Cela lui permettra d'étudier sa leçon sans transporter son livre.

Oui, c'est autorisé

Non, ce n'est pas autorisé

3. Pour éviter d'acheter une partition de piano, Pierre demande à son professeur de la photocopier. Le professeur accepte.

Oui, parce qu'il faut rendre service

Non, il n'accepte pas de lui photocopier la partition

4. On a le droit de copier un de ses propres CD de musique sur une cassette pour l'écouter aussi souvent qu'on veut, dans sa chambre.

Oui

Non

5. On a le droit de copier un film qui passe à la télévision sur une cassette pour le regarder aussi souvent qu'on veut, en famille.

Oui

Non

6. Avec un graveur, on a le droit de copier un CD de musique qu'on a acheté, à la condition que ce soit pour l'offrir.

Oui

Non

7. Dans une page Internet que je crée...

...je mets des photos que j'ai prises et des textes que j'écris moi-même, puis je signe.

...je mets des photos et des textes que je copie d'autres sites, puis je signe.

Adopter une attitude responsable

<http://www.webmace.net/php4/index.htm>

Exercice 2.3.2. Les logiciels, les CD-ROM et la loi ?

1- Un ami a acheté un logiciel; il propose de te passer le CD-ROM

- a- Il en a le droit puisqu'il l'a acheté.
- b- Il n'a pas le droit de prêter le CD-ROM original mais seulement une copie.
- c- Il a le droit s'il enlève le programme de son ordinateur d'abord.**
- d- Il en a le droit puisqu'il ne te demande rien en échange.

2- Tu viens d'acheter un graveur de CD. Tu as le droit de

- a- vendre des copies de CD à tes amis, mais à un prix raisonnable.
- b- faire des copies de secours de tes CD, mais seulement pour ton usage personnel.**
- c- distribuer gratuitement des copies de CD à tes amis.
- d- graver pour toi, les CD que tes amis te prêtent.

3- Sur certains sites internet, tu peux télécharger gratuitement des logiciels

- a- Tu as le droit puisque c'est sur un site accessible à tous.
- b- Tu n'as pas le droit car ce sont sûrement des sites "pirates", donc illégaux.
- c- Tu as le droit si ces logiciels sont des freewares (ou gratuits).**
- d- Tu n'as pas le droit car c'est ainsi que l'on propage les virus informatiques.
- e- Tu as le droit quand ces logiciels sont des versions d'essai.**

4- Un de tes camarades a gravé plusieurs copies d'un CD-ROM qu'il vient d'acheter. Il t'en propose une. Dois-tu accepter ?

- a- Non, il est interdit de reproduire et distribuer des logiciels sans autorisation spéciale.**
- b- Oui, à condition qu'il ne te demande pas d'argent.
- c- Oui, puisqu'il a acheté ce CD-ROM il peut en faire ce qu'il veut.

Adopter une attitude responsable

Exercice 2.3.3. Droit de copie sur internet

Tu as fait une page web pour le site internet de ton école. Sur le site ci-dessous, tu as trouvé des images que tu aimerais insérer dans tes propres pages web.



- 1- Tu n'as pas le droit de les copier pour les publier sur tes pages web.
- 2- Tu as le droit de copier l'image N° 2 mais pas l'image N° 1.
- 3- Tu as le droit de copier l'image N° 2, en citant son auteur.
- 4- Tu peux copier toutes les images trouvées sur internet.

Adopter une attitude responsable

Exercice 2.3.4: Droit de copie sur internet

1- Sur le site du musée du Louvre, on trouve une photo du masque d'or de Toutankhamon (un pharaon d'Egypte). Peux-tu utiliser cette image pour tes pages web ?

- 1- Oui, car le Louvre est un musée public.
- 2- Oui, car le masque de Toutankhamon est une oeuvre publique.
- 3- Non, car la photographie appartient au musée du Louvre.**
- 4- Non, car il faut avoir l'autorisation des descendants de Toutankhamon.

2- Tu as modifié, arrangé, transformé partiellement une image prise sur Internet. Peux-tu utiliser cette image pour tes pages web ?

- 1- Oui, si tu changes les couleurs ou les dimensions de l'image originale.
- 2- Oui, à condition de ne pas trop la modifier, pour que l'auteur la reconnaisse.
- 3- Oui, si tu indiques qui est l'auteur véritable de cette image.
- 4- Non, tu dois avoir l'autorisation de l'auteur de l'image.**

3- Tu as trouvé un article de journal qui t'intéresse. Tu voudrais en parler sur ta page web.

- 1- Tu peux le recopier car il est public.
- 2- Tu peux reprendre l'information donnée par l'article, à condition d'utiliser tes propres mots .**
- 3- Tu as le droit d'en parler à condition d'indiquer le nom de l'auteur.
- 4- Tu peux le reproduire tel quel si l'auteur t'en donne l'autorisation.**
- 5- Tu peux en recopier une partie, à condition qu'elle soit très courte.**

Adopter une attitude responsable

2.4 Je trouve des indices avant d'accorder ma confiance aux informations et propositions que la machine me fournit

<http://perso.orange.fr/ecolebeaurecueil/classe.htm#B2i>

Exercice 2.4.1. Sur Internet, reste prudent ...

1. Tout ce qui est sur Internet est vrai.

Oui.

Non.

2. Internet, c'est comme la télévision...

il faut se demander si ce qu'on voit est vrai.

on peut faire confiance.

3. Si on reçoit un message électronique signé "Ton ami"...

il faut que je me demande quel ami m'écrit.

c'est sûrement un ami.

4. Qui peut faire une page et la publier sur Internet ?

Seulement les personnes qui savent tout, c'est pour cela qu'on peut faire confiance.

N'importe qui, c'est pour cela qu'il faut rester prudent.

5. Sur certaines pages d'Internet, on trouve des erreurs et des fautes d'orthographe.

Vrai.

Faux.

6. Certaines pages d'Internet donnent de meilleurs renseignements que d'autres.

Vrai, il faut se renseigner.

Faux, elles sont toutes bien.